



FICHE D'INSCRIPTION par ARTISTE

Balade des ateliers 2019

Pour l'organisateur :
Nom de l'atelier
& nombre d'artistes

Vendredi 27, samedi 28 et dimanche 29 septembre 2019 - 11h / 20h

DATE LIMITE d'inscription :

MERCREDI 26 JUIN À 22H

RÉUNION D'INSCRIPTION/ BOUCLAGE

Atelier A l'Eau Pastels, 5 square du Commodore Guiné

1• Coordonnées de l'artiste ou du créateur d'art (imprimé sur le plan-guide)

Nom ou pseudo :

Domaine d'intervention :

Nom : Prénom :

E-mail (EN MAJUSCULES) :

Tel Site internet :

Adresse personnelle :

2• Informations sur l'atelier qui accueille (imprimé sur le plan-guide)

Nom du lieu : Tél (un seul par atelier) :

Adresse :

Jours & horaires (si différents de 11h-20h) :

Nom du contact (pour l'organisation) :

Tél fixe : Portable :

E-mail :

► Pour valider votre inscription :

envoyer un mail à ivan.loncle@gmail.com et marianne.roux@yahoo.fr en précisant votre nom et votre N° atelier

3• Pour le concours : une œuvre offerte

Nom et description de l'œuvre offerte, si elle est sélectionnée par tirage au sort (valeur 200€). Toute description incomplète est éliminatoire.

Un chèque offert : l'artiste gagnant recevra 200 € TTC remis lors d'une conférence de presse organisée dans l'atelier gagnant.

ENGAGEMENT :

Je règle les **frais d'inscription de 30€** (ou **75€** pour les collectifs de 3 pers., puis **15€** par artiste supplémentaire) pour la balade de 2019 qui correspondent à :

- la conception (par Ivan Loncle) et l'impression des dépliants du plan-guide (1400€ pour 8000 ex ou 2200€ pour 20000 ex), la gestion Facebook et l'impression des N°s des ateliers (environ 90€)
- La mise à jour du site internet de la balade (100€)
- l'organisation et la gestion administrative de l'événement par A l'Eau Pastels (200€)
- le prix du jeu concours (200 € pour l'artiste gagnant).

Merci de libeller **le chèque** à l'ordre de **A l'Eau Pastels** (5 Square Commodore Guiné, 44100 Nantes) **AVANT LE 26 JUIN.**

Aucune inscription sans chèque ne sera validée. Aucune inscription ne sera acceptée après le 26 juin.

En aucun cas l'atelier ne pourra être tenu pour responsable des dégâts, vols ou détérioration des œuvres. Les artistes exposants sont responsables de leurs œuvres. L'atelier s'engage à participer à la balade des ateliers 2019 avec sécurité.

Une facture vous sera délivrée sur demande (en septembre), à ivan.loncle@gmail.com et le règlement sera encaissé mi août.

A Le
signature ARTISTE précédée de «lu et approuvé» :

A Le
signature ATELIER précédée de «lu et approuvé» :